

## COMMUNE DE SARRALTROFF

(Moselle)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 24 FEVRIER 2025**

- Affiché le 27 février 2025 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,  
s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF  
le LUNDI 24 FEVRIER 2025 à 20 h 00.

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire,  
**MEMBRES PRESENTS :** 11 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien,  
Kern Olivier, Schwartzberger Alain, Parrenin Christophe,  
Bailly Vincent, Dannenberger Clément,  
Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,  
**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Roche Jean-François, Charrier Philippe, Albert Frédéric,  
Schmitt Frédéric,  
**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** - - -  
**DATE DE LA CONVOCATION :** 17/02/2025  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Eve Birkel  
**PROCES-VERBAL de la précédente réunion :** Sans observation - Adopté à l'unanimité,

**ORDRE DU JOUR**

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire présente ses vœux pour la nouvelle année et expose quelques communications :

- Le maire informe les membres du conseil municipal que le repas des anciens aura lieu le dimanche 6 avril – l'animation musicale est prévue – le repas sera préparé par OUI CHEF (Michel Hick),
- Le maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la cuisine de la salle des fêtes est terminée (carrelage – mobilier – nouveau lave-vaisselle...),
- Le maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population a été réalisé sur la commune du 16 janvier au 15 février dernier. Les résultats ont été transmis à l'INSEE et reflètent les données suivantes : la population totale sur notre commune s'élève à 782 habitants et à 392 adresses d'habitation. Ces données seront intégrées sur le site de l'INSEE et consultables avec toutes les infos prélevées durant cette enquête.
- Les cigognes sont de retour sur Sarraltroff... le nid situé sur le poteau électrique devant le presbytère avait été retiré par ENEDIS suite à des problèmes électriques sur le réseau du secteur (9-11 rue de Hilbesheim). Un nouveau nid est en cours de construction par un couple de cigognes au 17 rue de Hilbesheim. ENEDIS, avec la LPO proposent l'installation d'un mât avec une plateforme dans le jardin du presbytère situé juste à côté du poteau du 1<sup>er</sup> nid retiré... Les cigognes devraient s'installer sur ce nouveau mat et préserver ainsi le réseau électrique sensible en cas d'installation « sauvage » de nids... le mât et la plateforme du presbytère sera installé dans les prochains jours. A suivre...

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

**N° 2025-01 / 001**

**Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de SARRALTROFF**

Le maire présente le dossier de modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) aux membres du conseil municipal (préparé par le bureau d'études ECOLOR de Fénétrange) à la demande de la Société CITRAVAL – Zone Artisanale de SARRALTROFF.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-45 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 MAI 2018 (N°2018-04-029) approuvant le plan local d'urbanisme de la commune,  
 Vu l'arrêté du maire en date du 18 MAI 2022 (N°2022-019) engageant la modification simplifiée du PLU,  
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 OCTOBRE 2024 (N°2024-06-033) précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU,  
 Vu la notification du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,  
 Considérant la mise à disposition du public pendant un mois du projet de modification, de l'exposé de ses motifs ainsi que des avis émis par les personnes publiques associées ;  
 Considérant le bilan de la mise à disposition du public présenté par le maire ;  
 Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de SARRALTROFF :  
 Décide d'approuver la modification simplifiée du PLU tel qu'elle est annexée à la présente délibération.  
 Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.  
 Le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de SARRALTROFF aux jours et heures habituels.  
 La présente délibération sera exécutoire (la plus tardive des deux dates est à prendre en compte) ;  
 - après sa réception par l'autorité administrative compétente de l'État (Préfet - Sous-Préfet) ;  
 - après sa publication sur le géoportail de l'urbanisme.  
 La présente délibération est accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet de la Moselle (s/couvert du Sous-Préfet de Sarrebourg).  
 AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2025-01 / 002

#### Validation des « ASSURANCES COMMUNALES 2025 »

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que des appels d'offres ont été instaurés par les services de la CCSMS dans le cadre d'une proposition de groupement d'achat pour les assurances communales au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le maire informe que les offres réceptionnées par la CCSMS (Assurances GROUPAMA) se montent à plus de 26750 € pour les 5 lots (1 = dommages aux biens et bâtiments / 2 = responsabilité civile / 3 = véhicules à moteur / 4 = protection juridique / 5 = protection fonctionnelle élus et agents), alors que les assurances 2024 s'élevaient au total à 4597.08 € pour l'année. Le maire informe le conseil municipal que, au vu des tarifs sollicités par GROUPAMA (lots 1-2-5), il n'a pas validé l'offre d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les seuls tarifs validés sont ceux des lot 3 (véhicules à moteur SMACL = 1914.50€) et lot 4 (protection juridique = 2895.43€).

Le Maire propose donc au conseil municipal de valider les autres contrats sollicités pour l'assurance communale pour l'année 2025 (et suivantes) =

Assurance MULTIRISQUES et RESPONSABILITE CIVILE = CIADE Colmar =	9.940,00 €
Assurance PROTECTION JURIDIQUE et FONCTIONNELLE = CIADE Colmar =	1.345,00 €
Assurance VEHICULES A MOTEUR = SMACL Niort =	1.914,50 €

Après délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :  
 VALIDE les offres d'assurance comme mentionnés ci-dessus,  
 AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants à ces offres,  
 AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2025-01 / 003

#### Location des logements communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la non augmentation des loyers pour les locations des deux logements communaux pour l'année 2025 (logement A au 1 rue de l'Eglise et logement B au 3 rue de l'Eglise).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :  
DECIDE, pour l'année 2025 et les années suivantes (jusqu'à la prise d'une délibération augmentant le tarif de location), la non augmentation des loyers pour les logements communaux loués (A et B) mentionnés ci-dessus, en sachant que, généralement, le conseil municipal augmente le prix du loyer à chaque changement de locataire,  
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**POINTS DIVERS**

**Affaires scolaires – effectifs 2025-2026**

Le maire informe le conseil municipal d'une réunion entre les services de l'Inspection Académique de Sarrebourg Nord et les maires du RPI (Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel) au sujet des effectifs scolaires à venir pour les prochaines années sur le secteur. Les effectifs sont en prévision à la baisse et une restructuration des écoles du RPI est éventuellement à prévoir. Les enseignants du RPI souhaitent échanger avec les parents sur ce point et sur l'organisation de la répartition des enfants dans le RPI. Une réunion publique est prévue le vendredi 28 mars prochain à la Salle des Fêtes de Sarraltroff.  
Décisions et dossiers à suivre...

**DICRIM 2025 – PCS 2025**

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune est tenue de préparer et présenter son Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et son PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Un ancien document datant de plusieurs années doit être mis à jour.  
Le Maire présente les données de ces deux documents et demande aux membres du conseil municipal de les valider avant leur publication (DICRIM sur le site internet de la commune et PCS aux services municipaux et conseillers concernés). Dossier validé.

**Travaux de sécurisation des entrées du village – Rue de Hilbesheim / Rue de Goerlingen**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion d'information s'est déroulée le mercredi 22 janvier dernier à 18h00 en mairie avec les riverains des 2 rues concernées par les travaux de mise en place des ralentisseurs et des chicanes. Les habitants ont validé l'installation comme présentée par le maire (plan du cabinet d'études LAMBERT pour ces travaux). Les travaux correspondants pourront débuter dès le vote du budget primitif validé (fin avril 2025).

=====  
Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h30.  
=====

**RAPPEL DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE REUNION :**

2025-01	/001	Modification 1 du Plan Local d'Urbanisme de Sarraltroff
	/002	Validation des assurances communales 2025
	/003	Location des logements communaux au 1er janvier 2025

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :**

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire,  
**MEMBRES PRESENTS :** 12 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Kern Olivier, Schwarzenberger Alain, Parrenin Christophe, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,  
**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Roche Jean-François, Charrier Philippe, Albert Frédéric, Schmitt Frédéric,

**SIGNATURES DU PROCES – VERBAL :**

Le Maire – Francis MATHIS	Le Secrétaire de Séance – Marie-Eve BIRKEL

